

Holzem, le 27 septembre 2024

Concerne : Le compte définitif pour l'année cynégétique 2022/2023

Mesdames, Messieurs,

- **Le compte définitif pour la période du 01/04/2022 au 31/03/2023** est à la disposition des intéressés auprès du secrétaire-trésorier pendant quinze jours du 30/09/2024 au 14/10/2024 inclus.

- Les propriétaires sont invités à renseigner leurs coordonnées bancaires via la procédure dédiée à ces fins sur la plate-forme << Guichet.lu >>. Il sera par ailleurs loisible aux propriétaires de communiquer leurs coordonnées bancaires **par écrit** au secrétaire-trésorier.

Meilleures salutations,

Malou Heurtz
Secrétaire-trésorier

Syndicat de Chasse 448 Capellen

Malou Heurtz

6, rue de l'église

L-8278 Holzem

+352 621 283 283 / mahe@pt.lu